

Compte rendu du CSA Local du 15 Avril 2025 LA CGT Finances Publiques 47 N'A PAS SIEGE !

ORDRE DU JOUR : (à part les PV, les autres points sont uniquement pour informations)

- Approbation PV DES 1/10, 7/11 et 26/11 2024
- PLF 2025 – **Dossier des suppressions d'emplois à répartir localement**
- Budget 2025
- Nouvelles lignes directrices de gestion concernant les mutations des A+ et A
- Bilan des services civiques
- Bilan Prestations Conseil
- Bilan plan de contrôle interne
- Point d'étape PDME (plan mobilité)
- Questions diverses

POURQUOI ?

1/ Comme au plan national, le CSA Local est convoqué uniquement pour **INFORMATION** sur les points à l'ordre du jour (plus aucun vote demandé contrairement à ce qui existait jusque là, merci le dialogue social) => **C'est inadmissible notamment sur les suppressions d'emplois.**

2/ Nous refusons de cautionner les suppressions d'emplois décidées pour des raisons purement budgétaires : au moins 170 dans le département depuis 2010.

En intersyndicale nous avons déposé **une déclaration liminaire à lire sur ce lien :**

=> https://47.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/liminaire_intersyndicale_csa_15_avril_2025.pdf

Pour autant, cela ne nous empêche pas de faire le compte rendu ci-dessous à partir des documents reçus avec, de temps en temps, nos remarques et analyses sur les sujets à l'ordre du jour.

Point 1 – Approbation des PV des 1/10, 7/11 et 26/11/2024

Nous aurions voté POUR l'élaboration de ces trois PV qui retranscrivaient correctement les débats. Pour le PV du 26/11, nous rappelons que nous étions contre le sujet à l'ordre du jour qui concernait la suppression administrative et juridique de la Trésorerie Amendes.

Point 2 – PLF 2025 – Dossier des suppressions d'emplois à répartir localement

- 4 nouvelles suppressions d'emplois au titre de 2025 pour le 47 réparties comme ci-dessous.

CATEGORIES	A+	A	B (1)	C	TOTAL
DDFIP 47		+ 1	- 3	- 2	- 4

(1) dont -1 géomètre

III/ Évolution infra du TAGERFIP 2025

STRUCTURES	SERVICES	Commune d'affectation nationale	Nature de l'opération	Sens de variation	Nombre	Catégorie d'emploi
Direction		Agen	Contribution Magerfip	+	1	A
SIE		Villeneuve sur Lot		-	1	B
SPFE		Agen		-	1	B
Direction		Agen		-	1	C
SIP		Marmande		-	1	C
SDIF	Topo	Agen	GEO GPEEC	-	1	B – GEO

Commentaire CGT :

- Malgré les promesses affirmées en 2024 annonçant l'arrêt des suppressions d'emplois, la vérité est toute autre et une nouvelle fois nos services du 47 doivent contribuer à la suppression nationale de 550 emplois.
 - On constatera une nouvelle fois le peu de crédit qu'il faut accorder à notre haute hiérarchie dès lors qu'il s'agit de faire preuve de loyauté à l'égard de nos gouvernants.
 - Le résultat est sans appel, cette fois ce sont les services Direction – SIE – SIP - SPFE et SDIF qui sont mis à contribution. C'est détérioré la situation des personnels déjà épuisés, démotivés. Une fois de plus, une fois encore, une fois de trop, le choix est fait de fragiliser l'exercice de nos missions et accentuer la dégradation des conditions de travail des personnels.
- A noter que, par la même occasion, un redéploiement d'un cadre A est opéré du SIP Antenne Tonneins vers SIP Départemental Agen.

Point 3 – Budget 2025

Nous avons dénoncé l'an passé l'indigence des documents mis à la disposition des Organisations Syndicales, quant à l'étude du budget de l'année en cours. **Pas de miracle cette année, on a droit de nouveau à des documents minimalistes et on ne peut que déplorer cette situation.** Pire, dans 2 tableaux différents, le montant de l'exécution 2024 n'est pas le même...

Ci dessous, un condensé des 2 tableaux mis à notre disposition :

SITUATION BUDGÉTAIRE	2024	2025	DIFFERENCE
DGF initiale globale	1 655 253,00	1 605 306,00	- 49 947,00
<i>Dont part agents</i>	<i>943 315, 00</i>	<i>867 850,00</i>	<i>- 75 465,00</i>
<i>Dont part locaux</i>	<i>719 104,00</i>	<i>737 456,00</i>	<i>+ 18 352,00</i>

- 75 465 euros concernant la part agents entre 2024 et 2025
- + 18 352 euros concernant la part locaux entre 2024 et 2025 : travaux sur les locaux qui améliorent, à priori, les conditions de travail des agents ... parfois, au détriment de la surface disponible par agent (exemple : la Cité Administrative Agen).

=> Les chiffres parlent d'eux même sur la perte budgétaire que va devoir supporter la DDFIP et qui sera uniquement au détriment des moyens mis à disposition des personnels pour exercer leurs missions : voir tableau ci-dessous avec le détail par lignes budgétaires (AE = Autorisation d'engagement / CP = Crédit de paiement)

Référentiel activités				Exécution 2024		Répartition des crédits notifiés en 2025		
Opérations programmées (OP)	Opérations budgétées (OB)	Activité	Code activité	AE	CP	AE	CP	
Dépenses immobilisées 015 6000 1	Dépenses du propriétaire 015 6000 101	acquisitions/constructions	015600010101	3 206	20 443	28 000	28 000	
		travaux structurants	015600010102	0	0	0	0	
		entretien lourd	015600010103	390 806	424 934	550 545	536 340	
	Sous - Total (OB) "Dépenses du propriétaire"			394 015	445 397	578 545	564 340	
	Dépenses de l'occupant 015 6000 102	entretien courant	015600010201	264425	587 108	260 000	313 097	
		énergies et fluides	015600010202	4178	4 178	7 000	7 000	
		loyers non budgétaires	015600010204	9458	128 395	12 000	33 929	
		prestations intellectuelles	015600010205	1013	21 188	10 000	10 000	
		services	015600010206	25986	196 607	139 863	125 337	
		autres dépenses	015600010207	0	0	0	0	
	Sous - Total (OB) "Dépenses de l'occupant"			305 061	937 477	428 863	489 563	
	Total (OP) "Dépenses immobilisées"			699 076	1 382 874	1 007 408	1 053 903	
Dépenses métier 015 6000 2	Dépenses métier 015 6000 201	dépenses d'affranchissement	015600020101	241870	209846	215 000	215 000	
		impression et reprographie	015600020102	4739	14177	20 000	20 000	
		frais de déplacement mission (hors formation)	015600020103	128108	128108	12 000	12 000	
		frais de justice	015600020104	36495	36493	57 446	57 446	
		frais bancaires	015600020105	10511	10511	8 434	8 434	
		remises versées aux débiteurs de tabac (si action 02-02)	015600020106	0	0	0	0	
Total (OP=OB) "Dépenses métier"			421 721	399 135	302 900	302 900		
Dépenses informatiques 01 56 00 03	Informatique du réseau 0156000302	achats de services informatiques et de logiciel	015600030201	8742	3568	7 500	10 274	
		matériels & consommables informatiques	015600030202	35593	35709	30 000	30 000	
	Frais de réseau 0156000303	frais de réseau	015600030301	2051	2051	2 000	2 000	
		télécommunications 0156000304	télécommunications	015600030401	27859	27276	25 000	25 000
Total (OP=OB) "Dépenses informatiques"			74 245	68 604	64 500	67 274		
Dépenses de fonctionnement courant 01 56 00 04	Dépenses de fonctionnement courant 0156000401	achats - locations & entretien de matériels	015600040101	106268	118058	105 000	104 928	
		formation	015600040102	209809	175973	96 375	96 375	
		sécurité fonctionnement	015600040103	57145	50722	35 000	35 000	
		frais de transports	015600040104	58317	52082	53 000	53 636	
		action sociale	015600040105	15905	15905	0	0	
		prestations de service	015600040106	25965	21701	15 000	15 565	
		fournitures	015600040107	15185	21175	15 000	15 000	
		moyens généraux	015600040108	34325	44863	35 000	35 000	
		Total (OP=OB) "Dépenses de fonctionnement courant"			522 919	501 477	354 375	355 504
		TOTAL			1 717 961	2 352 090	1 729 183	1 779 581

Point 4 – Nouvelles lignes directrices de gestion concernant les mutations des A+ et A

A VOIR LES LIENS SUIVANTS SUR LE SUJET :

- **tract CGT** : https://www.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/tract_mutations_a_11_02_25.pdf

- **Pétition intersyndicale** : <https://www.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/petitionintersyndicaleposteauchois.pdf>

La direction locale nous informe de ce que nous savons déjà depuis un mois à savoir les modifications imposées par la Direction Générale sans aucune concertation avec les organisations syndicales :

- généralisation du recrutement au choix pour tous les A+
- - la suppression des mouvements de mutation locaux pour les affectations des IFIP
- - l'élargissement du périmètre des postes au choix au niveau national (par ex DISI...)

Environ 32500 agents sont donc concernés par le recrutement au choix : tous les cadres supérieurs, tous les inspecteurs pour l'affectation locale, beaucoup de cadres A et quelques cadres B pour l'affectation nationale, tous les agents en administration centrale.

A quand pour tous les cadres B et C ?

Commentaire CGT : *au plan local, aucune présentation de la méthode qui va s'appliquer sur les affectations de A, contrairement à ce qui s'est fait dans d'autres départements ...*

Point 5 – Bilan des services civiques

Le condensé du document de l'administration mis à notre disposition pour cette réunion ... :

Le recrutement des services civiques a pour objet d'accompagner les usagers et de promouvoir l'administration numérique au sein et hors des Centres des Finances Publiques notamment lors de la campagne IR (SIP Départemental et antennes). Ils sont suivis par des tuteurs formés pour l'occasion à cette fonction. Dans l'ensemble, leur intervention a été plébiscitée par les usagers et les agents des Finances Publiques (*c'est sur que c'est mieux que plus rien ...*).

Commentaire CGT : *il faut savoir que les services civiques travaillent 24h par semaine uniquement pour un salaire à peine au-dessus de 600 euros. Ce n'est pas beaucoup au regard du service qu'ils rendent aux agents en étant en première ligne pour l'accueil des usagers. Mais ce n'est qu'un pis-aller, plutôt que recruter de nouveaux agents par concours.*

Point 6 – Bilan Prestations Conseil

Le rôle des CDL (conseiller aux décideurs locaux) est essentiellement tourné vers le conseil budgétaire comptable pour établir le budget primitif et le bilan annuel (compte administratif et compte de gestion remplacés par le Compte Financier Unique).

Le conseil fiscal est également proposé aux collectivités les plus importantes.

Toutes ces prestations sont délivrées largement auprès de 80 % des communes de – de 3500 hbts. Il reste néanmoins un tiers des collectivités qui n'appréhendent pas encore complètement la répartition des tâches entre le SGC et le CDL.

Commentaire CGT : le « percepteur » reste la référence de base pour beaucoup de communes rurales du département qui continuent de demander conseil au responsable du SGC (ancien Trésorier). Par ailleurs, dans ce bilan, rien n'apparaît concernant les situations de surcharge de travail, signalés par les CDL, dans le DUERP 2024 : qu'en est il ?

Point 7–Bilan plan de contrôle interne

Le bilan 2024 est moins bon que celui de 2023. Des anomalies significatives ont été constatées :

- non transmission du formulaire type signé par l'agent lors de la remise des moyens d'accès à la Cité à Agen.

- codes d'accès non changés régulièrement dans certains centres des finances.
- plusieurs anomalies sur les actions en recouvrement et de suivi de la procédure entre les différents services.
- Non respect du délai de prise en charge de dossiers contentieux par nature
- Trop de consultations à des fins non professionnelles ont encore été relevées en 2024

Commentaire CGT : dans le bilan départemental, la direction évoque des « ... procédures disciplinaires pour les cas les plus graves ». Combien ? Quelles sanctions ?

Si une situation de ce type se produit, ne restez pas isolé, CONTACTEZ-NOUS !!

Point 8 – Point d'étape PDME

Un point d'étape du Plan Départemental de Mobilité Employeur est présenté. Un diagnostic par site (Direction Agen, Marmande et Villeneuve sur Lot) a été établi et présenté aux agents :

- inciter au co voiturage
- améliorer les équipements de stationnement sur site
- travailler en partenariat avec les services des agglomérations pour améliorer les infrastructures cyclables et l'offre en transport public.

La mise en place des plans d'action est prévue sur la période 2025-2027 en vue de réduire l'empreinte environnementale liée aux déplacements des agents.

Commentaire CGT : Un Plan Départemental Inter Administrations établi pour les administrations occupant la Cité Administrative Montesquieu est toujours sur le bureau du Préfet depuis 3 ans...

Point 9 – Questions diverses

Liste des demandes, questions posées par les agents lors de nos passages dans les services :

- Évaluation des Risques Professionnels et l'outil PREV'ACTION : Aucune habilitation des membres de la Formation Spécialisée à ce jour par l'assistant de prévention
- Stores de Marmande non réparés
- Date de reprise du médecin du travail ? Date de prochaine visite de la médecin régionale ?
- Délégation de signature pour les agents EDR ? Publication au recueil des actes administratifs

- A quand l'arrivée des panneaux syndicats dans chaque service à la Cité Administrative Agen ?

Ces questions ont fait l'objet d'un courrier à la direction locale.

=> Nous informerons les personnels des réponses reçues.

=> Nous communiquerons également si nous ne recevons aucune réponse de la direction !

Par ailleurs, les représentants de la CGT ont été interpellés à plusieurs reprises sur :

- l'obligation faite aux agents de faire l'avance de leurs frais en fin d'année 2024 (et même début 2025) pour suivre des formations.

- le refus d'octroyer des demi-journées de compensation pour les temps de trajet nécessaires lors des formations (temps de travail non rémunéré) .

Ces 2 points vont faire l'objet, dans les prochains jours, d'un courrier particulier auprès de la direction locale.

Ce courrier et la réponse obtenue feront également l'objet d'une communication à tous les personnels.

Les élus CGT au CSAL : Michel RABILLARD - Patrice MARTIN - Jean François DUCOS

Email: cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/47/>

Et sur Facebook : <http://www.facebook.com/CGT.Finances.Publiques.47/>

Ne reste pas seul : Adhère à la CGT !

Nom prénom :

Adresse administrative :

Grade :

Echelon/Indice :

Mel :

Temps partiel :

Date:.....

Signature,



A renvoyer à : cgt.ddfip47@dgfip.finances.gouv.fr